

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	MM. Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Jean Guillen, Bruno Renon
Membres excusés :	Mme Véronique Autexier
Membres invités :	Néant
Membres absents :	Néant
Invités absents :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil et formalités diverses
- Validation du PV précédent (PV n° 21 du 09/02/2022)
- Les infos (décès, rétablissements, félicitations)
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Report des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Etude des courriers reçus

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Validation du PV précédent

Le PV n° 21 de la réunion de la commission des compétitions Séniors est approuvé sans modification. ([LIEN](#))

Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la Commissions que le tirage des ¼ et des ½ finales des coupes départementales s'effectuera au siège du Crédit agricole à Soyaux en présence de la Charente Libre qui diffusera en « Live FB » les tirages, le mercredi 02 mars 2022 à 18h30. Ces tirages s'effectueront en présence des clubs qualifiés.

Les invitations seront adressées aux clubs qualifiés par le secrétariat du District.

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
Division 2	A	AS St Yrieix 2 – CR Mansle	20/02/2022	A DEFINIR	
Division 2	A	ES Champniers 2 – CR Mansle	05/02/2022	19/03/2022	20h00
Division 2	B	AL St Brice – FC Nersac	27/03/2022	20/03/2022	15h00
Division 4	D	CO La Couronne 3 – FC Nersac 2	27/03/2022	20/03/2022	15h00
Critérium à 7	B	ES Linars 3/ Chantillac	06/02/2022	06/03/2022	15h00

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Report des rencontres

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces reports

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

2° - Régularisation financière

Rencontre D4 – Poule E (CS St Angeau 2/Ent Foot 16 2) du 30 janvier 2022 à 13h00
Arbitre de la rencontre : M. Sfar Meher

Compte tenu de la déclaration tardive (30 janvier 2022 à 11h37) de la demande de report de l'Ent Foot 16 et de la présence de l'arbitre sur le lieu de la rencontre, les frais kilométriques de l'arbitre (24,06 euros) seront crédités à l'arbitre par débit du club de l'Ent Foot 16

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

3° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'AS Mosnac du mardi 22 février 2022 - Demande de report de la dernière journée de championnat – Dossier mis en instance par la Commission des compétitions « seniors ». Cette demande sera de nouveau étudiée, début mai, en prenant en compte le classement des équipes concernées.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 23/02/2022

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°21 du 09/02/2022	Validé	-	-
1	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 02 mars 2022 à 16h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

L'animateur
Fouché Laurent



Le Secrétaire
Brandy Philippe

